

1. Objet

Les présentes conditions générales de vente concernent les différentes formations proposées par l'organisme de formation de l'Institut Paoli-Calmettes. Elles sont applicables sauf conditions particulières contraires précisées.

2. Types de formations concernées

- Formations inter-entreprises : formations catalogue ou séminaires réalisés dans les locaux de l'Institut Paoli-Calmettes ou loués par l'Institut Paoli-Calmettes,
- Formations intra-entreprise : formations réalisées sur mesure pour le compte d'un client dans les locaux de l'Institut Paoli-Calmettes ou sur le site du client.

3. Inscription

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve de l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

La demande d'inscription est enregistrée par ordre d'arrivée et fera l'objet d'une confirmation par e-mail.

Dans le cas où une session serait complète, nous vous proposerons une inscription sur liste d'attente ou une pré-inscription pour une session suivante.

L'inscription du (des) stagiaire(s) sera validée à réception par l'Institut Paoli-Calmettes de la convention ou contrat de prestation de formation professionnelle dûment renseigné(e), signé(e) et portant le cachet commercial de l'acheteur.

L'Institut est sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap et étudiera, en fonction du handicap, les possibilités d'accompagnement dans les meilleures conditions.

4. Délai de rétractation

Le délai de rétractation est de 10 jours calendaires à compter de la signature du contrat. Ce droit peut être

exercé par e-mail. Aucune somme ne peut être exigée avant l'expiration de ce délai.

5. Responsabilité

Toute inscription à une ou plusieurs formations se déroulant dans les locaux de l'Institut Paoli-Calmettes implique le respect du règlement intérieur de l'établissement. Ce règlement est porté à la connaissance de l'acheteur et des stagiaires.

L'Institut Paoli-Calmettes ne pourra être tenu responsable de tout dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par le participant à la formation.

L'apprenant doit être assuré tout au long de la formation, en particulier pour la couverture des risques accidents du travail, accident de trajet, maladie professionnelle et responsabilité civile.

6. Conditions tarifaires

Les tarifs applicables sont ceux indiqués sur le devis et/ou la convention de formation. Ils sont nets de taxes.

Le règlement doit être effectué à réception de la facture.

7. Facturation et modalités de paiement

Le règlement du prix de la formation est effectué par :

- chèque libellé à l'ordre du Directeur Financier de l'Institut Paoli-Calmettes,
- virement en précisant le numéro de facture et IPC.

8. Règlement par un OPCO

Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCO...), il appartient au client :

- de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande et du paiement par l'organisme qu'il a désigné.
- d'indiquer explicitement à l'Institut par tout moyen écrit l'organisme à facturer, en indiquant précisément sa raison sociale, son adresse et, le cas échéant, son adresse de facturation si celle-ci diffère de son adresse postale.

Si le dossier de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas à Institut Paoli-Calmettes avant le premier jour de la formation, les frais de formation seront intégralement facturés au client. En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, le reliquat sera facturé au client.

Dans le cas où l'organisme n'accepte pas de payer la charge qui aurait été la sienne suite à des absences, abandons et pour quelque raison que ce soit, le client est redevable de l'intégralité du coût de la formation et, à ce titre, il sera facturé de la totalité des frais de formation.

9. Pénalités de retard et sanctions en cas de défaut de paiement

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Ces pénalités sont exigibles de plein droit sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire, dès réception de l'avis informant le client qu'elles ont été portées à son débit.

En outre, une indemnité forfaitaire de 40 euros est due pour les frais de recouvrement en cas de retard de paiement.

Par ailleurs, en cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, l'Institut Paoli-Calmettes se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et/ou à venir.

10. Convocation et attestation de formation

Une convocation indiquant le lieu exact et les horaires de la formation sera adressée par e-mail au stagiaire et/ou au client.

L'Institut Paoli-Calmettes ne peut être tenu responsable de la non-réception de celle-ci par les destinataires, notamment en cas d'absence du ou des stagiaire(s) à la formation.

Les attestations de fin de formation établies en conformité avec les feuilles d'émargement seront envoyées par e-mail aux stagiaires à l'issue de la formation.

11. Refus de commande

Dans le cas où un client passerait une commande à l'Institut Paoli-Calmettes sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), l'Institut Paoli-Calmettes pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

12. Conditions d'annulation et de report

Toute annulation d'inscription par le client doit faire l'objet d'une notification écrite (e-mail ou courrier) au plus tard 7 jours calendaires avant le début de la formation.

En cas d'annulation par le stagiaire ou le client à moins de 7 jours calendaires du début de la formation, un dédit de 50 % sera facturé à titre d'indemnisation.

Toute annulation ou non présentation du ou des stagiaire(s) à la date du début de la formation entraînera la facturation du coût de la formation dans son intégralité à titre d'indemnité forfaitaire.

Une fois la formation commencée, toute annulation ou interruption de la formation donne lieu au paiement de la totalité des frais de formation, déduction faite, le cas échéant, des sommes acquittées et/ou facturées au titre de la formation effectivement suivie par le stagiaire.

L'Institut Paoli-Calmettes se réserve le droit d'annuler une formation en cas de force majeure ou de reporter une formation dont le nombre des participants est jugé insuffisant. Le client en est informé par e-mail au plus tard 5 jours avant le début de la formation. Aucune indemnité n'est due en raison d'une annulation du fait de l'Institut Paoli-Calmettes. En cas d'annulation définitive de la formation par l'Institut Paoli-Calmettes, il est procédé au remboursement des acomptes perçus le cas échéant. En cas de réalisation partielle par l'Institut Paoli-Calmettes, seul le prix de la prestation réalisée partiellement sera facturé au titre de la formation.

13. Propriété intellectuelle

Les stagiaires et clients des formations dispensées par l'Institut Paoli-Calmettes ne doivent ni modifier, ni diffuser, ni céder à un tiers, même à titre gratuit, les supports des formations quelle qu'en soit la forme : papier, numérique, ...

Les supports de formation restent la propriété exclusive de l'Institut Paoli-Calmettes et/ou du formateur.

14. Confidentialité

Les parties s'engagent réciproquement à garder confidentiels les documents et informations les concernant, quelle que soit leur nature, qu'ils soient économiques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir eu accès au cours de l'exécution de la prestation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

15. Protection de vos données personnelles

L'Institut s'engage à protéger les données personnelles conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), entrée en vigueur le 25/05/2018 (règlement européen 2016-679 du 27 avril 2016) et aux dispositions de la loi n°2004-801 du 06 Août 2004 modifiant la loi n°78-17 du 06-01-1978 dite « loi informatique et libertés », relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Par donnée à caractère personnel nous entendons toute information qui permet de vous identifier soit directement soit indirectement.

L'Institut Paoli-Calmettes a désigné un DPO, Délégué à la Protection des Données : DPO@ipc.unicancer.fr

16. Loi applicable

Les conditions générales et tous les rapports entre l'Institut Paoli-Calmettes et ses clients relèvent de la loi française.

17. Litiges

Tout différend relatif à l'interprétation, la validité ou l'exécution de la présente convention devra être

précédé, avant saisine au tribunal compétent, d'une tentative de règlement amiable entre les parties. Si aucune solution ne peut être trouvée au différend contractuel, le litige sera soumis à la juridiction des tribunaux compétents.

18. Recommandations et mesures sanitaires

Le port du masque peut être rendu obligatoire dans certains bâtiments de l'Institut en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.